

**Séance du 16 août 2022**

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

**Objet** : Signature devis d'étude et conseil pour la mise en place de la fibre au lotissement Lahitte

L'An Deux Mille Vingt Deux, le seize août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

**Date de la Convocation du Conseil Municipal** : 09 /08/2022

**Présents** : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joël VIDOT et Karine LESPIAU

**Absents excusés** : Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Paula MARTINET

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir le fibrage pour alimenter le lotissement Lahitte. Une demande a été transmise au service fibre du SYDEC. Le fibrage sera réalisé en deux étapes : 1 – étude et conseil et 2 – travaux de fibrage.

A ce jour, le SYDEC fibre a fait parvenir un devis d'étude et conseil pour la réalisation de la prestation de fibrage du lotissement Lahitte. Ce devis s'élève à 400€ HT et 480€ TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :**

- Approuve le devis d'étude et conseil du SYDEC fibre pour le fibrage du lotissement Lahitte d'un montant de 400€ HT et 480€ TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à accepter la proposition précitée.

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus.



Le Maire,  
DUPOUY Jean-Marc